

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
 Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
 Enquête Publique
PROJET DE PARC EOLIEN DU PAYS A PART
 Communes de Febvin-Palfart, Fléchin, Laires

<u>LISTE DES PIECES ANNEXES</u>	-Décision De Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE N° E19000033/59 du 14 Mars 2019 -Arrêté Préfectoral 2019-69 du 20 Mars 2019
<u>OBJET DE L'ENQUETE</u> <u>Dates de l'Enquête</u>	DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN PAR LA SARL DU PAYS A PART Du Mercredi 24 Avril 2019 au Vendredi 24 Mai 2019
<u>Autorité Organisatrice</u> <u>Siège de l'Enquête</u>	Monsieur le Préfet du Pas de Calais Mairie de Febvin-Palfart (62960), 6 rue de Westrehem
<u>Commissaire Enquêteur</u>	Monsieur PATOUT Jean-Marie



JEAN MARIE PATOUT
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT DU CE

<u>N° de l'annexe</u>	<u>Objet</u>
1	Désignation du CE
2	Engagement du CE
3	Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête
4	CR réunion du 16 Avril
5	Avis d'enquête publique
6	Registre d'enquête
7	Attestation d'affichage selon Constat d'huissier
8	Insertions dans la presse
9	Procès-verbal de synthèse
10	Mémoire en réponse au PV de synthèse

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

14/03/2019

N° E19000033 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 13/03/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation, présentée par la SARL Parc Eolien du Pays à Part d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Febvin- Palfart, Flechin et Laires ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.181-10 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Marie PATOUT, officier de Sapeurs Pompiers, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, au Directeur de la société Parc éolien du Pays à Part et à Monsieur Jean-Marie PATOUT.

Fait à Lille, le 14/03/2019

Le Président,


Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,



ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 18/03/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039

59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E19000033 / 59

Monsieur Jean-Marie PATOUT
76 rue Lucien Garbe
62600 GROFFLIERS

Dossier n° : E19000033 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

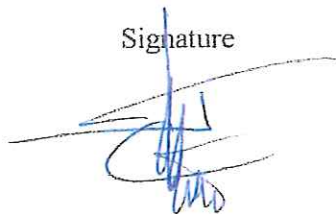
Enquête publique : la demande d'autorisation, présentée par la SARL Parc Eolien du Pays à Part d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Febvin- Palfart, Flechin et Laires

Je soussigné, Monsieur Jean-Marie PATOUT, officier de Sapeurs Pompiers, retraité, demurant 76 rue Lucien Garbe, GROFFLIERS (62600), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A GROFFLIERS

Le 18 Mars 2019

Signature



ANNEXE 3



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES
DCPPAT - BICUPE- SIC -LL- n° 2019 - 69

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UN PARC EOLIEN
par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Préfet du Pas-de-Calais,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-78 du 20 mars 2017 accordant la délégation de signature ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART dont le siège social est situé 9, Avenue de Paris - BP 161 - 94300 VINCENNES, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 15 à 18 MW et dont la hauteur totale est d'environ 125 mètres, ainsi que deux postes de livraison sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU le rapport de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 8 février 2019, déclarant la recevabilité du dossier ;

VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France en date du 19 février 2019 ;

VU le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France en date du 14 mars 2019 ;

VU l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Administratif de LILLE en date du 14 mars 2019 désignant M. Jean-Marie PATOUT, Officier de Sapeurs Pompiers, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, soit 31 jours, à la mairie de FEBVIN-PALFART, siège de l'enquête.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Jean-Marie PATOUT, Officier de Sapeurs Pompiers, retraité, Commissaire-Enquêteur pour cette même enquête publique.

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de FEBVIN-PALFART siège de l'enquête, 6, rue de Westrehem, le lundi et le mercredi de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.epuron.fr/fr/projects/parc-colien-du-pays-a-part>.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier numérique pourra également être consulté dans les mairies de : Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Herman, Heuchin, Hézecques, Laires, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédéfin, Rely, Sachin, Vinchy et Westrehem.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :

M. Jean-Marie PATOUT, Officier de Sapeurs Pompiers, retraité, commissaire enquêteur, sera présent en Mairie de FEBVIN-PALFART, siège de l'enquête :

- le mercredi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 17 mai 2019 de 15h00 à 18h00,
- le vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 17h00.

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête de la commune de FEBVIN-PALFART, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne – PARC EOLIEN DU PAYS A PART - Réagir à cet article.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais précité.

ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de FEBVIN-PALFART et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage :

Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Herman, Heuchin, Hézecques, Laires, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédéfin, Rely, Sachin, Vincly et Westrehem.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais. Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la Société « **SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART** » procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais («[http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications / Consultation du Public / Enquête Publique / Eolienne/PARC EOLIEN DU PAYS A PART](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation%20du%20Public/Enquete%20Publique/Eolienne/PARC%20EOLIEN%20DU%20PAYS%20A%20PART) »).

ARTICLE 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à M. Lilian TRONCHE (01.41.74.70.48), chargé du suivi du dossier de la Société «SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART».

ARTICLE 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre de la commune de FEBVIN-PALFART sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

ARTICLE 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais («<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications / Consultation du Public / Enquête Publique / Eolienne / PARC EOLIEN DU PAYS A PART »).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

ARTICLE 8 :

À l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

ARTICLE 9 :

Le Conseil Municipal de la commune de FEBVIN-PALFART et celui des communes : Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Herman, Heuchin, Hézecques, Laires, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédéfin, Rely, Sachin, Vincly et Westrehem, donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 10 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, les Sous-Préfets de BETHUNE, MONTREUIL-SUR-MER et SAINT-OMER et les Maires de Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Herman, Heuchin, Hézecques, Laires, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédefin, Rely, Sachin, Vincly et Westrehem, et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 20 mars 2019



Pour le Préfet,
Le Directeur Délégué,


Dominique KIRZEWSKI

Copies destinées à :

- PARC EOLIEN DU PAYS A PART - 9, Avenue de Paris - BP 161 - 94300 VINCENNES
- Sous-Préfectures de BETHUNE, MONTREUIL-SUR-MER et SAINT-OMER
- Mairies de Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Febvin-Palfart, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Herman, Heuchin, Hézecques, Laires, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédefin, Rely, Sachin, Vincly et Westrehem
- M. Jean-Marie PATOUT, Commissaire-Enquêteur
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Services Risques)
- Dossier
- Chrono

ANNEXE 4

Département du Pas de Calais
Enquête Publique
PROJET DE PARC EOLIEN DU PAYS A PART
Communes de Febvin-Palfart, Fléchin, Laires

<p><u>Compte-Rendu de</u> <u>réunion du 16</u> <u>Avril 2019</u> <u>De 14h00 à 18h00</u></p>	<p>-Décision De Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE N° E19000033/59 du 14 Mars 2019</p> <p>-Arrêté Préfectoral 2019-69 du 20 Mars 2019</p>
<p><u>OBJET DE</u> <u>L'ENQUETE</u></p> <p><u>Dates de l'Enquête</u></p>	<p>DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN PAR LA SARL DU PAYS A PART</p> <p>Du Mercredi 24 Avril 2019 au Vendredi 24 Mai 2019</p>
<p><u>Autorité</u> <u>Organisatrice</u></p> <p><u>Siège de l'Enquête</u></p>	<p>Monsieur le Préfet du Pas de Calais</p> <p>Mairie de Febvin-Palfart (62960), 6 rue de Westrehem</p>
<p><u>Commissaire</u> <u>Enquêteur</u></p>	<p>Monsieur PATOUT Jean-Marie</p>



❖ Objet de l'enquête publique :

Le projet concerne la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la SARL du Pays à Part sur les communes de Febvin-Palfart, Fléchin et Laires.

Ce projet prévoit la construction de cinq aérogénérateurs d'une hauteur en bout de pôle de 125 mètres et pour une puissance totale de 18 MW, ainsi que la construction de deux postes de livraison.

Ces machines sont réparties de la façon suivante :

- 2 éoliennes sur le territoire de la commune de Febvin-Palfart dont la mairie est désignée pour être siège de l'enquête publique
- 2 éoliennes sur le territoire de la commune de Fléchin
- 1 éolienne sur le territoire de la commune de Laires

❖ Déroulement de la réunion :

La réunion s'est déroulée en 3 phases :

➤ 14H00 : Locaux de la Société ERG/EPURON , 23 Grand'Rue à Fruges

En présence de : - Mr Lilian TRONCHE Chef de projet
- Mr Cuvelier Pôle technique de Fruges
- Jean-Marie Patout Commissaire Enquêteur (CE)

- Rencontre avec les maîtres d'ouvrage.
- Présentation de la société Epuron filiale du groupe ERG.
- Présentation du Projet de l'origine jusqu'au début de l'enquête.
- Explications complémentaires sur certains points de détail
- Analyse du mémoire de réponse à l'avis de la MRAE.
- Démarches et actions auprès de la population.
- Nota : la responsabilité de l'affichage légal et normalisé étant de la compétence du Maître d'Ouvrage, celui-ci m'a informé qu'un constat d'huissier sera établi lors des quatre vérifications prévues avant et au cours de l'enquête, la première vérification ayant eu lieu 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

➤ 15H45 : Visite du site

En présence de Mr Tronche et du CE

- Visite des lieux du projet, étude de l'intégration dans le site et situation par rapport aux différents sites remarquables, classés ou inscrits.
- Contrôle ponctuel des affichages aux abords immédiats du site par le CE

➤ **16h30 Réunion en Mairie de Febvin-Palfart, siège de l'enquête**

En présence de : - Mr Jean-Luc EVRARD Maire de Febvin-Palfart
-Mme Jacqueline DUMETZ Maire de Fléchin
-Mr Lilian TRONCHE
-Mr Jean-Marie PATOUT

-Explication de la procédure pendant le déroulement de l'enquête publique.

-Examen de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique

-Rappel des jours et heures de permanence

-Distribution d'un aide-mémoire par le CE et apport de précisions de ce dernier, destiné aux élus et aux personnes chargées de mettre le dossier d'enquête à la disposition du public en dehors des permanences du CE. (Mise à disposition du dossier, vérifications de la complétude avant et après chaque ouverture au public, tenue à jour du registre journalière, conduite à tenir en cas de courriers adressés au CE via les mairies....etc.

-Contrôle et paraphe du registre d'enquête publique et des éléments constitutifs du dossier par le CE.

Le registre est signé par le maire de Febvin-Palfart

- Visite de la salle des mariages où se tiendront les permanences, salle située en rez-de-chaussée, spacieuse et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Document rédigé et établi

Par le Commissaire Enquêteur

Le 17 Avril 2019

JM PATOUT



Destinataires :

- Mr Evrard, Maire de Febvin-Palfart
- Mme Dumetz, Maire de Fléchin
- Mr Lagache, Maire de Laires
- Mr Tronche Société Epuron /SARL du Pays à Part
- JM Patout CE (Dossier d'enquête)

ANNEXE 5

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SARL DU PARC EOLIEN DU PAYS A PART

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur totale : de 125 m – Puissance totale installée de 15 à 18 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART.

M. Lilian TRONCHE est chargé du suivi du dossier de la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART (01.41.74.70.48).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de FEBVIN-PALFART siège de l'enquête, sise 6, rue de Westrehem, le lundi et le mercredi de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.epuron.fr/fr/projects/parc-eolien-du-pays-a-part>.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Herman, Heuchin, Hézecques, Laire, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédéfin, Rely, Sachin, Vincly et Westrehem.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FEBVIN-PALFART siège de l'enquête, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FEBVIN-PALFART ou les formuler à M. Jean-Marie PATOUT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le mercredi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 17 mai 2019 de 15h00 à 18h00,
- le vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – PARC EOLIEN DU PAYS A PART - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FEBVIN-PALFART ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-

ANNEXE 7



**S.C.P VERHEYDE
& SANTRAIN**

Huissiers de justice associés

**7, avenue Vauban B.P. 60129
62120 AIRE SUR LA LYS**

☎ 03 21 12 47 47 ☎ 03 21 12 47 49

✉ scp.verheyde.santrain@huissier-justice.fr

www.huissier-62.com

Département Pas de Calais 62 et Nord 59

IBAN : FR76 4003 1000 0100 0011 8841 Z14 BIC : CDCGFRPPXXX

**SAS EPURON
16 Bd de Montmartre**

75009 PARIS

REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : PARC EOLIEN DU PAYS A PART

c/ QDD* AIRE SUR LA LYS

Vos réfs : MR TRONCHE parc éolien du Pays à Part (62)

Nos réfs : C190280/MVD/ 101

AIRE-SUR-LA-LYS, le 04.06.2019

ATTESTATION

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2019, une enquête publique a été ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019 à la suite de la demande d'exploitation, par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART, dont le siège social est à 9 avenue de Paris à VINCENNES (94300), RCS Creteil B 794 013 342, d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur totale : de 125 m – Puissance totale installée de 15 à 18 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

Nous, soussigné, SCP Régis VERHEYDE et Romain SANTRAIN, Huissiers de justice associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, dont le siège est à AIRE SUR LA LYS (62120), 7 avenue Vauban,

Certifions et attestons avoir dressé procès-verbaux de constats en date des 9 avril 2019, 24 avril 2019, 7 mai 2019 et 24 mai 2019 ;

- de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les voies publiques à proximité du lieu de la réalisation du projet (4 affiches),
- de l'affichage de cet avis dans les mairies de Auchy-au-Bois, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Boyaval, Enquin-les-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Febvin-Palfart, Fiefs, Fléchin, Fontaine-lès-Boulans, Fontaine-lès-Hermans, Heuchin, Hézecques, Laire, Ligny-lès-Aire, Lisbourg, Matringhem, Nedon, Nedonchel, Prédéfin, Rely, Sachin, Vincly et Westrehem,
- de la publication de l'arrêté préfectoral sus-énoncé sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais.

Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.

Etude ouverte du Lundi au Vendredi 9h00-12h00 & 14h00-18h00

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à l'étude,

ANNEXE 8

ANNONCES LÉGALES

terre d'annonces

CESSION

MARLES-LES-MINES (Pas-de-Calais) du 25 mars 2019, concédant un service de la publicité foncière...

LIDINO

SAS au capital de 30.000€ Siège social : 220 rue bastion saint André, 594 41, 59800 LILLE...

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SARL DU PARC EOLIEN HELFAUT SARL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 mars 2019, une enquête publique est ouverte...

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SARL DU PARC EOLIEN DU PAYS A PART

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2019, une enquête publique est ouverte...

SCI FFAC

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros Siège social : 22 A, Rue des Bruyères 62120 WARDRECOQUES...

CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26/03/2019, il a été constituée pour une durée de 99 années, une société par actions simplifiée...

PIZZAZIME

Siège social : 40 rue Léon Blum, 59590 AUBY (Canton) : 600 € Objet : Restauration

L'ORIENTAL MARKET

SARL au capital de 3000 € Siège social 57 Rue Mirabeau 59590 Aubry, 750 424 883 RCS Douai

SCI WILLGOT

au capital de 2 000 € Siège social : rue Antoine Vanthout, 59510 Hem

CHANGEMENT

Mme KHENFERI Sofia sœur aînée, née le 23/09/1959 à Denain (59), demeurant 12000 € à déduire et réglés les déclarations suivantes :

SCI COLINE

siège social au RCS de DUNKERQUE le n°480 574 517 au capital de 12000 € à déduire et réglés les déclarations suivantes :

SCI CERGY AT 1 RUE DE LA CONSTELLATION

Société Civile au capital de 1 000 € Siège social : 25 Allée Vauhan CS 50065 50552 LA MADELEINE CEDEX 538 896 721 RCS LILLE-METROPOLE

SCP M. BOUIN J-M. ROUSSEL

M. KELLEN M. DERMAUT 22 rue Dupuy - 59145 DUNKERQUE

CESSION

Suivant acte reçu par Me Jean-Michel ROUSSEL, en date à DUNKERQUE, du 21 mars 2019, enregistré à DUNKERQUE le 28 mars 2019, en référence 2019 N 00423, Monsieur Pierre André BOITEL, demeurant à GRAVELINES 5 place Calmette, A été déclaré...

SOCIÉTÉ CIVILE

IMMOBILIERE ROMON au capital de 1 524 euros dont le tiers à LENS (62300), 24 rue François Guibaut et immatriculée 428 309 RCS ARRAS, ont été déclarés en déduction du 07/12/2016 décidant l'annulation, en qualité de gérant à société, de Madame Marie-Anne SUD, demeurant à LENS (62300), 4 rue François Guibaut, avec effet au 02/01/18 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur ROMON, gérant décédé. Dépot à la GTC d'ARRAS.

SCI NORDLOC

Société civile immobilière, SE SOCIAL - 55 rue François Ferrer (ZIERS 59119), OBJET : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers. DURÉE : 99 années - CAPITAL : 1 000 euros. APPORTS : Laurent LECLERCQ, demeurant à Francorchamps - à WAZIERES 19, pour une durée limitée. CESSI-ON DE PARTS : Arrêtés requis dans les cas. IMMATRICULATION RCS IN.

NOJA

Siège social : 8 rue de la mouze, 59155 FACHES-THUMESNIL Capital : 1.000€ Objet : Acquisition et location de tous biens immobiliers

S.A.F.E.R. HAUTS DE FRANCE

Appel de candidatures en vue de rétrocession ou d'échange Date de publication sur le site internet de la SAFER : vendredi 5 avril 2019 à 16 heures

CARNET

DÉCÈS

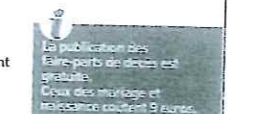
Nous avons appris avec peine le décès de M. Laurent FERRY directeur d'Oxygen, coopérative agricole du Pas-de-Calais dont le siège social est situé à Maroëuil, survenu à l'âge de 49 ans, le 27 mars.

douloureuse épreuve. L'équipe d'Oxygen Nous avons appris avec peine le décès de M. Patrick VAN DIJK ancien directeur commercial des établissements Waltermeiz (cessionnaire Massey-Ferguson), survenu à Lille, le 28 mars à l'âge de 85 ans.

énorme et une passion pour son métier. Il faudrait plutôt dire « ses » métiers, car cet ingénieur agronome, formé à Beauvais, a eu un parcours riche au sein du monde agricole.

Nous avons appris avec peine le décès de M. André CAPRON Agriculteur retraité, président du syndicat agricole, ancien conseiller municipal, pupille de la Nation, survenu à l'âge de 93 ans le 30 mars.

TERRES ET TERRITOIRES Terres et Territoires est habilité à faire paraître les annonces légales dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais Pour obtenir un devis, envoyez votre annonce légale sur legales@terresetterritoires.com ou rendez-vous dans nos locaux au 64 boulevard de la liberté 59000 Lille Téléphone : 03 20 30 42 33 - Fax : 03 20 30 42 31





s et avis

LA VOIX DU NORD VENDREDI 5 AVRIL 2019

IX 90 000 euros

habitat

LIC A LA CONCURRENCE

DOUAI

Y ET VIND POUR LA CONSTRUCTION DE 47 LO- LILLE - Rue du Moulin - Lot 3 Accrezvous

lots : oui

ment la plus avantageuse appréciée en fonction pondération

plus tard.

ement remis par voie dématérialisée. un DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer notices.info

QUIERES-LEZ-LENS LIC A LA CONCURRENCE

I PASSE LE MARCHÉ : de - 42740

1 Maire.

AIRE DE JEUX À FOUQUIERES-LEZ-LENS :

à la collectivité, délai de paiement : 30 jours. S : se appréciée en fonction des critères pondérés n.

offre est obligatoire sur rendez-vous

ed50 fr/marchés-publics ET TECHNIQUES profil de l'acheteur précité

RES :

1 jours. le 02 avril 2019

90 000 euros

E SAINT-OMER

subic à concurrence

DU COMPLEXE SPORTIF A SAINT-OMER

cheteur : MAIRIE DE SAINT-OMER RT, 15 RUE DU SAINT-SEPULCHRE Journal : lynda-cavelat@ville-saint-omer.fr : http://www.ville-saint-omer.fr : ps://www.profilages.fr/441/12550.

MPLEXE SPORTIF A SAINT-OMER.

DES SPORTS 42500 SAINT-OMER. mt avis communiqué à un avis périodique indicatif

HES - 1 TRANCHE FEMME EN 2019 - 1 TRANCHE ESITE COMMUNE ET OBLIGATOIRE EST ORCA-

ment la plus avantageuse appréciée en fonction pondération : 40 % min

rd 2019 à 12 heures. 0 jours à compter de la date limite de réception

S ET JUDICIAIRES

if annuel des annonces judiciaires et légales. Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

opérations

TRUMENTATION

18100 221 004 18100 42223 SAINT-NICOLAS RAS 340 124 812

4/03/2019 a décidé le transfert du siège social à ricle 4 des statuts comme suit : Ancienne men- u 19 Rue Beau Rivage, 62223 SAINT-NICOLAS ; société est fixée au 1 Square Saint Jean, 62000 rée au RCS d'ARRAS tenue par le greffe du tri-

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Enquêtes publiques et concertations

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordonination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Urbanisme Public et de l'Environnement Section Installations Classées

Commune d'HELFAUT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SITE BORALEX HELFAUT SAIRL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur totale maximale : 150 m - Puissance unitaire maximale : 4 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'HELFAUT par la Site BORALEX HELFAUT SAIRL (M. Arthur BURETTE est chargé du suivi du dossier de la Site BORALEX HELFAUT SAIRL (06 70 37 21 44).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie d'HELFAUT siège de l'enquête au 74, rue du pipistache, du lundi au mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; du jeudi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public / Enquêtes Publiques / EOLIENNE - PARC EOLIEN BORALEX HELFAUT. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Bulson - 62120 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et la réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AIRE-SUR-LA-LYS, AROUES, BELLINGHEM, BLENDECQUES, CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, CUCY, DELETTES, DOHEN, ECOLES, ESCOURDES, HALLINES, HELMINGHEM, LONGUEUESSÉ, MARHET, PHEM, QUISTRE, RACOURGUES, REMPLI-WAROUH, ROUETTES, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SAINT-OMER, TEROUENNE, WARDRECQUES, WARAUS-SUR-LA, WIZEMES ET WISQUES.

Les personnes qui souhaitent des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'HELFAUT siège de l'enquête, du 24 avril au 24 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'HELFAUT ou les formuler à M. Pierre-Jean DENIS, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie les :

- mercredi 24 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- mardi 30 avril 2019 de 15 h 00 à 18 h 00
- jeudi 9 mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 18 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 24 mai 2019 de 14 h à 18 h.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : http://www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC EOLIEN BORALEX HELFAUT - Révisé à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'HELFAUT ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter. Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC EOLIEN BORALEX HELFAUT, les informations relatives à ce projet.

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordonination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Urbanisme Public et de l'Environnement Section Installations Classées

Communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SARL DU PARC EOLIEN DU PAYS A PART

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur totale : de 125 m - Puissance totale installée de 16 à 11 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES par la SARL DU PARC EOLIEN DU PAYS A PART.

M. Lilian TRONCHE est chargé du suivi du dossier de la SARL DU PARC EOLIEN DU PAYS A PART (01 41 74 70 44).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de FEBVIN-PALFART siège de l'enquête, rue de Westersheim, le lundi et le mercredi de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC EOLIEN DU PAYS A PART.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Bulson - 62120 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et la réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Auchy-au-Bois, Baguemte-les-Aires, Bomy, Boyval, Enguichin-Guinguette, Equille, Erny-Saint-Julien, Entre-Bionches, Fiefs, Fléchin, Fontaine-les-Boulaes, Fontaine-les-Herman, Heuchin, Hézecques, Laize, Liégy-les-Aires, Lishouze, Martringhem, Nedon, Nedonchot, Praelign, Rely, Sachin, Vincy et Westersheim.

Les personnes qui souhaitent des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FEBVIN-PALFART siège de l'enquête, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FEBVIN-PALFART ou les formuler à M. Jean-Marie PATOUT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- mercredi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 11 mai 2019 de 10h00 à 12h00,
- le vendredi 17 mai 2019 de 14h00 à 18h00,
- le vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : http://www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC EOLIEN DU PAYS A PART - Révisé à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FEBVIN-PALFART ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter. Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC EOLIEN DU PAYS A PART, les informations relatives à ce projet.

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le public est informé que par arrêté en date du 5 mars 2019, le Président de la Communauté urbaine d'Arras a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté Urbaine d'Arras. Objet de l'enquête et caractéristiques principales du projet

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine d'Arras, pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 24 avril 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus.

Annexé responsable du projet et de l'enquête. Toute information relative à cette procédure et à l'organisation de l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Communauté Urbaine d'Arras (Direction de l'Urbanisme, La Citadelle, 145 Allée du Bastion de la Fièvre, CS 10345, 63025 Arras Cedex) siège de la consultation, par courrier mail à : dudy@cu-arras.org ou par téléphone (03 21 21 46 53).

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête. A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras approuvera, par délibération, le Plan de Déplacements Urbains.

Commission d'enquête désignée pour l'enquête. Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, a été désignée une commission d'enquête composée comme suit :

Présidente : Madame Peggy CARON, technicienne de l'environnement. Membres titulaires : Monsieur Jean-François DELFANT, cadre au Crédit Agricole, retraité et Monsieur Michel FOISE, directeur principal des Finances Publiques, retraité.

Consultation du dossier et observations du public. Pour tout le territoire de l'enquête, du lundi 24 avril 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus, le dossier de Plan de Déplacements Urbains sera consultable :

- à la Communauté Urbaine d'Arras (Citadelle, 145 Allée du Bastion de la Fièvre, CS 10345, 63025 Arras Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, en version papier et sur support numérique ;
- dans chacune des 45 communes du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur les registres dédiés ;
- sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras : http://www.cu-arras.org rubrique Outils projets / Grand Arras 2030 / Plan de Déplacements Urbains ;
- sur le site internet de registre numérique accessible à l'adresse suivante : https://www.registrenumerique.fr/PDU/Grand-Arras-2030

Le public pourra présenter ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- à la Communauté Urbaine d'Arras (Citadelle, 145 Allée du Bastion de la Fièvre, CS 10345, 63025 Arras Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sur les registres dédiés à l'usage des citoyens, notes et graphes par la commission d'enquête ;
- dans chacune des 45 communes du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur les registres dédiés ;
- par écrit au siège de l'enquête publique à :

Madame Peggy CARON, Présidente de la Commission d'enquête Communauté Urbaine d'Arras, Service Urbanisme, Direction de l'Urbanisme La Citadelle, 145 allée du Bastion de la Fièvre - CS10345 63025 Arras Cedex.

par écrit sur le registre numérique de recueil des avis du public qui sera accessible durant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante :

- https://www.registrenumerique.fr/PDU/Grand-Arras-2030 ou par mail à l'adresse suivante : PDU-Grand-Arras-2030@registrenumerique.fr ;
- par écrit et oral lors des permanences de la Commission d'enquête.

Les observations du public sont consultables et commentables au sein de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne peut par ailleurs obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de la Communauté Urbaine d'Arras, dès la publication du présent arrêté d'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête.

Parvenance de la commission d'enquête. La commission de la commission d'enquête de ce dossier, devra recevoir les observations du public lors des permanences ci-dessus.

à la Communauté urbaine d'Arras (Citadelle, 145 allée du Bastion de la Fièvre) Arras les : lundi 24 avril 2019 de 9 h à 12h et jeudi 9 mai 2019 de 14 h à 17h

Table with 2 columns: Commune and Dates. Rows include Arras, Mars-Sireuil, Bailleul-Sireuil, Borealex, Bourgnon-Les-Loyes, Bousies, Bouvignies, Sireuil-Cathartes, Dainville, Saint-Laurent-Flévy, Erchin, Flechin, Guisnes, Nilly-les-Moines.

Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quatre jours au moins avant le début de l'enquête et sera répété dans les huit premiers jours de l'enquête dans la rubrique annonces Vieilles des journaux « La Voix du Nord » et « Terres et Forêts ».

Cet avis sera en outre affiché au moins quatre jours à l'avance et durant toute l'enquête :

- Au tableau d'affichage public du siège de la Communauté Urbaine d'Arras
- Aux tableaux d'affichage public des 45 communes de la Communauté Urbaine d'Arras
- Lors de la publication sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras : http://www.cu-arras.org rubrique Outils projets et durant toute l'enquête.

Encartement de ces nouveaux de publicité sera effectué par un certificat d'insertion et de signalé par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras ou ses représentants, chacun pour ce qui le concerne.

Informations environnementales

En application de l'article R122-17 du Code de l'Environnement, le Plan de déplacements urbains est soumis à l'évaluation environnementale. Cet élément est intégré dans le dossier soumis à enquête publique.

Objet de l'enquête rapport et les conclusions de la commission d'enquête. A l'issue de l'enquête, celle-ci émettra, après avoir reçu les observations du public, les registres et/ou les notes et graphes, un rapport et des conclusions.

Des réception du rapport et des conclusions annexés, la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, la Communauté Urbaine d'Arras et lui communique les observations faites et les conclusions de la commission d'enquête. La Communauté Urbaine d'Arras dispose d'un délai de quinze jours pour proposer ses observations éventuelles. La commission d'enquête établit un rapport conforme à l'article R122-19 du code de l'environnement qui relatara le déroulement de l'enquête, examinera les observations reçues et conclura, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou défavorables au projet.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission transmettra à Monsieur le Président les données d'enquête accompagnées de ses propres observations ainsi que ses propres conclusions motivées. Elle transmettra simultanément un copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal Administratif.

Le Président de la Communauté Urbaine d'Arras en transmettra copie à l'ensemble des maires et à Monsieur le Préfet. Mieux à disposition du public du rapport et des conclusions. Dès leur réception, et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public.

à la Communauté Urbaine d'Arras (Citadelle, 145 Allée du Bastion de la Fièvre, CS 10345, 63025 Arras) à la Préfecture Arras dans chacune des mairies du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras : http://www.cu-arras.org
- sur le registre numérique de recueil des avis du public qui sera accessible durant toute la durée de l'enquête.

1460609100

ANNONCES LÉGALES

terre d'annonces

PREFET DU NORD

COMMUNES DE COURCELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOUVEAU-CAILLI et de AUBY, MONCHEAUX, OSTRICOURT et RAIMBEAUCOURT (dans le Nord)

RÉGULARISATION DE L'UNITÉ TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT DE COURCELLES-LES-LENS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 26 mars 2019, une enquête publique aura lieu, pendant 36 jours consécutifs, du mardi 23 avril 2019 au mardi 28 mai 2019 inclus...

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de COURCELLES-LES-LENS (Maison de Ville - Rue des Pôles - 62970 COURCELLES-LES-LENS).

Le Préfet du Nord-De-Calais est chargé de coordonner l'organisation de cette enquête et de centraliser les résultats.

Monsieur Pierre-Yves DAMBRINE, Commandant fonctionnel de la Police Nationale, agréé, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête...

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais...

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCCP/PAT/BIUCPE/SUP)...

Tout au long de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions...

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 19h00, en mairie de COURCELLES-LES-LENS; le samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 12h00, en mairie de LEFOREST; le vendredi 10 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de AUBY; le lundi 13 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de COURCELLES-LES-LENS...

D19N017225

SASU RDV

au capital : 1 000 euros siège social : 39 Boulevard CARNOT 62000 ARRAS, RCS ARRAS 782 801 498. Le 1er Avril 2019 l'associé unique a pris acte de la démission de la présidente Madame Vignie...

D19N017224

MBA INGENIERIE

SASU au capital de 1000euros 228 Rue Solenne 59000 LILLE, RCS 375 592 RCS Lille Métropole. D'un DAU en date du 01/04/2019, il résulte que l'objet social a été étendu à compter du 01/04/2019 aux activités de tous travaux de maintenance...

D19N017202

LA CREME FRENCH

SARL au capital de 1000200121 Rue Edgar Duneau 59200 TOURCOING, 612 731 743 RCS Lille-Métropole. D'un PV d'AGO du 05/01/2019, il résulte que Mme LILLET Juliette, co-gérant et 1/2 associé Prévert, a été remplacée par Mme Cécile LILLET, en qualité de gérant et 1/2 associé à compter de 05/01/2019...

D19N017210

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Accueil Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Urbanisme Public et de l'Environnement Section Installations Classées Commune de HELPAUT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UN PARC SOLIEN PAR LA SITE BORALEX HELPAUT SARL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 51 jours à partir du 24 avril 2019...

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de HELPAUT...

Une copie d'impact, l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et la mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Le dossier sous format numérique est déposé en mairies de Auchy-au-Bos, Esmaumes-et-Bonnières, Enghien-les-Bains, Equennes-Guinegatte, Equette, Eryn-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiéfs, Ichou, Lonsuva-Boulens, Lonsuva-Herman, Heuchin, Hézeuxques, Laires, Ligny-les-Aires, Labourg, Mairin-Bois, Mairin-Edonch, Mairin-Épin, Rely, Sachin, Vindy et Westreham.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de HELPAUT...

Le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Accueil Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Urbanisme Public et de l'Environnement Section Installations Classées Communes de FEVWY-PALFART, FLECHIN et LAIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UN PARC SOLIEN PAR LA SITE BORALEX FEVWY-PALFART SARL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 51 jours à partir du 24 avril 2019...

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de FEVWY-PALFART...

Une copie d'impact, l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et la mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Le dossier sous format numérique est déposé en mairies de Auchy-au-Bos, Esmaumes-et-Bonnières, Enghien-les-Bains, Equennes-Guinegatte, Equette, Eryn-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiéfs, Ichou, Lonsuva-Boulens, Lonsuva-Herman, Heuchin, Hézeuxques, Laires, Ligny-les-Aires, Labourg, Mairin-Bois, Mairin-Edonch, Mairin-Épin, Rely, Sachin, Vindy et Westreham.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FEVWY-PALFART...

Le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le samedi 28 avril 2019 de 14h00 à 17h00 le dimanche 29 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : le mardi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le mercredi 25 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le jeudi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 le vendredi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h



LA VOIX DU NORD VENDREDI 26 AVRIL 2019

Carnets et avis

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.
Enquêtes publiques et concertations

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coopération, des Relations Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'UIPA Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune d'HELHAUT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN PAR LA SIRE BORALEX HELHAUT SARL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (hauteur totale installée : 150 m - puissance unitaire maximale : 4 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'HELHAUT par la SIRE BORALEX HELHAUT SARL.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie d'HELHAUT, siège de l'enquête sur 74, rue du péage, du lundi au mardi : de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi : de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; du jeudi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que de dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC ÉOLIEN BORALEX HELHAUT.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 6229 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région des Hauts de France et la réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ARLE-SUR-LA-LYS, ANOÛTES, BILLIGNIEM, BEIGNIEM, CAHON, CALLES, CAVILLON, CLEY, COLETTI, COHEN, COUCHE, ENOÛTES, HALLINES, HIRPINIEM, LONGUEVILLE, MANIET, PHÉM, QUÉSTEDÉ, RACQUINGHEM, FEMYLLY-FEMYLLY, ROQUEHÔTE, SAINT-LUCASTIN, SAINT-HAÛBERT-LEZ-TATIGNIEM, SAINT-OMER, THEURDANNÉ, WARDREQUES, WARDREUX-SUR-CA, WAZERIES et WILGUES.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'HELHAUT, siège de l'enquête, du 24 avril au 24 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie d'HELHAUT ou les formuler à M. Pierre-Jean DENIS, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie les :

- mercredi 24 avril 2019 de 9 h00 à 12 h00
- mardi 29 avril 2019 de 15 h00 à 18 h00
- jeudi 3 mai 2019 de 14 h00 à 17 h30
- samedi 11 mai 2019 de 9 h00 à 12 h00
- vendredi 24 mai 2019 de 14 h à 18 h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC ÉOLIEN BORALEX HELHAUT - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'HELHAUT ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC ÉOLIEN BORALEX HELHAUT, les informations relatives à ce projet.

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coopération, des Relations Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'UIPA Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de FEBVIN-PALFANT, FLECHIN et LAIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN PAR LA SIRE DU PARC ÉOLIEN DU PAYS A PART

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (hauteur totale : 125 m - puissance totale installée de 16 à 18 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de FEBVIN-PALFANT, FLECHIN et LAIRES par la SIRE, PARC ÉOLIEN DU PAYS A PART.

M. Lilian TRONCHÉ est chargé du suivi de dossier de la SIRE, PARC ÉOLIEN DU PAYS A PART (tel : 03 21 71 13 73).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de FEBVIN-PALFANT, siège de l'enquête, sur 6, rue de Westreham, le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00, ainsi que de dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC ÉOLIEN DU PAYS A PART.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 6229 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région des Hauts de France et la réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Auchy-au-Bain, Beaumont-Aux-Bois, Bény, Bényval, Enghien-les-Coteaux, Equaire, Erny-Saint-Julien, Estré-Blanche, Favi, Flechin, Fontaine-les-Bouillans, Fontaine-les-Herman, Houchin, Hézegues, Labre, Liégy-Wisla, Labourg, Marignhien, Noidon, Noidonchâtel, Pédillon, Poly, Sully, Vercy et Westreham.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FEBVIN-PALFANT, siège de l'enquête, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FEBVIN-PALFANT ou les formuler à M. Jean-Marc FATOUT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le mercredi 24 avril 2019 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 29 avril 2019 de 16h00 à 17h00,
- le samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 17 mai 2019 de 15h00 à 18h00,
- le vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC ÉOLIEN DU PAYS A PART, Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FEBVIN-PALFANT ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne - PARC ÉOLIEN DU PAYS A PART, les informations relatives à ce projet.

PRÉFET DU NORD - PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNES DE COUCHELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFORÉNT et NOVELLES-GODAILLÉ (dans le Pas-de-Calais) et de ALBY, MONCHEAUX, OSTRICOURT et RAMBIEUCOURT (dans le Nord)

RÉGULARISATION DE LA TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT DE COUCHELLES-LES-LENS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'Environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 29 mars 2019, une enquête publique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs, du mardi 23 avril 2019 au mardi 28 mai 2019 inclus, sur le territoire des communes de COUCHELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFORÉNT, NOVELLES-GODAILLÉ, ALBY, MONCHEAUX, OSTRICOURT et RAMBIEUCOURT. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement (Loi sur l'Eau), formulée par la Communauté d'Agglomération Hainin-Carvin (CAHC), afin de mettre en œuvre le projet de régularisation de son système d'assainissement situé sur le territoire de la commune de COUCHELLES-LES-LENS.

Ce projet consiste à régulariser la situation administrative du système d'assainissement, déclaré non conforme au niveau européen au regard des volumes élevés directement au milieu naturel par temps secs et temps de pluie du réseau de la station de traitement. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de COUCHELLES-LES-LENS (Mairie de Ville - Rue des Fous - 62070 COUCHELLES-LES-LENS).

Le Préfet du Pas-de-Calais est chargé de coordonner l'organisation de cette enquête et d'en contrôler les résultats.

Monsieur Pierre-Yves BARRMIER, Commandant fonctionnel de la Police Nationale, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Lille et le conseiller délégué par ses soins ordonneront l'interruption de l'enquête, désignant un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale des Hauts-de-France daté du 21 septembre 2018, en mairies des communes suivantes, aux jours et heures indiqués ci-dessous au public :

- COUCHELLES-LES-LENS : les lundi, mardi et mercredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que les jeudi et vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- EVIN-MALMAISON : du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- LEFORÉNT : du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- NOVELLES-GODAILLÉ : du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- ALBY : du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 09h30 à 11h00 (perméance état civil uniquement)
- MONCHEAUX : les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 09h30 à 12h00 ainsi que les jeudi de 16h00 à 18h00 (excepté pendant les vacances scolaires)
- OSTRICOURT : le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi de 09h30 à 12h00
- RAMBIEUCOURT : du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 09h30 à 12h00 (perméance état civil uniquement)

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : "Publications - Consultation du Public / Enquêtes publiques / Eau / COUCHELLES-LES-LENS - Régularisation de l'unité technique d'assainissement".

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en Préfecture du Pas-de-Calais (PCFPAT-UIPEL-SUP - rue Ferdinand Buisson - 6229 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, au maire de COUCHELLES-LES-LENS ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante, en cliquant sur le bouton "Réagir à cet article".

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Régularisation de l'unité technique d'assainissement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 12h00, en mairie de COUCHELLES-LES-LENS ;
- le samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 12h00, en mairie de LEFORÉNT ;
- le vendredi 10 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de ALBY ;
- le lundi 13 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de OSTRICOURT ;
- le mardi 20 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de COUCHELLES-LES-LENS

Tous les renseignements sur le projet pourront être demandés à Madame Emmanuelle LACAILLE, Commissaire d'Agglomération Hainin-Carvin - Direction de l'Eau - Service Etudes et Programmes - 242 boulevard Schreiner - BP 129 - 62283 HAININ-CAUVIN Cedex / tél : 03 21 71 13 73 / e-mail : emmanuelle.lacaille@aggl.hainin-carvin.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception de la dernière observation, pour rendre compte au préfet du projet ou de l'opposition du dossier inscrit à ce dossier, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, au préfet et à elle sera favorable, favorable sous réserve ou défavorable au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de COUCHELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFORÉNT, NOVELLES-GODAILLÉ, ALBY, MONCHEAUX, OSTRICOURT et RAMBIEUCOURT ainsi qu'en Préfecture du Nord et du Pas-de-Calais pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour le même durée, sur les sites Internet des Préfectures du Nord (www.nord.gouv.fr) et du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication à la Préfecture du Pas-de-Calais (PCFPAT-UIPEL-SUP).

Après l'accomplissement du formalisme administratif, les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais statueront, par arrêté, sur la demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

6162211005

LA VOIX DU NORD

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**

Page 1 sur 1



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application d'un arrêté municipal du 3 avril 2019, une enquête publique sera ouverte du 23 avril au 24 mai 2019 inclus concernant l'aménagement d'activités sportives et de loisir au sein d'un espace public (parc, terrain, etc.).

La mise en valeur esthétique de la promenade. Le renouvellement complet des installations de services et des toilettes (site de J. par).

La prise en compte des accès à la plage aux chalets. L'entretien des activités sportives et l'aménagement paysager.

A cet effet, M. COUDON a été désigné comme Commissaire-Enquêteur par le Préfet du Pas-de-Calais.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance de l'enquête au service Accueil de la Mairie de Calais - Place du Soldat Inconnu - LAS, (de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et pendant la nuit samedi 18 mai 2019 de 09h à 12h en salle du Bureau Municipal en Mairie de Calais de la ville de Calais).

Le dossier d'enquête sera également consultable, sur le site Internet de la Mairie de Calais (www.ville-calais.fr) à la rubrique suivante : "Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Aménagement d'activités sportives et de loisir au sein d'un espace public (parc, terrain, etc.)".

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition au service Accueil de la Mairie de Calais.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : "Publications - Consultation du Public / Enquêtes publiques / Eau / COUCHELLES-LES-LENS - Régularisation de l'unité technique d'assainissement".

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en Préfecture du Pas-de-Calais (PCFPAT-UIPEL-SUP - rue Ferdinand Buisson - 6229 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, au maire de COUCHELLES-LES-LENS ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante, en cliquant sur le bouton "Réagir à cet article".

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Régularisation de l'unité technique d'assainissement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 12h00, en mairie de COUCHELLES-LES-LENS ;
- le samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 12h00, en mairie de LEFORÉNT ;
- le vendredi 10 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de ALBY ;
- le lundi 13 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de OSTRICOURT ;
- le mardi 20 mai 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de COUCHELLES-LES-LENS

Tous les renseignements sur le projet pourront être demandés à Madame Emmanuelle LACAILLE, Commissaire d'Agglomération Hainin-Carvin - Direction de l'Eau - Service Etudes et Programmes - 242 boulevard Schreiner - BP 129 - 62283 HAININ-CAUVIN Cedex / tél : 03 21 71 13 73 / e-mail : emmanuelle.lacaille@aggl.hainin-carvin.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception de la dernière observation, pour rendre compte au préfet du projet ou de l'opposition du dossier inscrit à ce dossier, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, au préfet et à elle sera favorable, favorable sous réserve ou défavorable au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de COUCHELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFORÉNT, NOVELLES-GODAILLÉ, ALBY, MONCHEAUX, OSTRICOURT et RAMBIEUCOURT ainsi qu'en Préfecture du Nord et du Pas-de-Calais pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour le même durée, sur les sites Internet des Préfectures du Nord (www.nord.gouv.fr) et du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication à la Préfecture du Pas-de-Calais (PCFPAT-UIPEL-SUP).

Après l'accomplissement du formalisme administratif, les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais statueront, par arrêté, sur la demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

6162211005

LA VOIX DU NORD

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**

Page 1 sur 1

En ce moment chez votre libraire

sur www.editions.lavoixdunord.fr

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

ANNEXE 9

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN
et LAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN
PARC EOLIEN

O-O-O-O-O

Arrêté Préfectoral N° 2019-69 du 20 Mars 2019
Enquête Publique N° E 19000033/59 du 24 Avril
au 24 Mai 2019

O-O-O-O-O

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
Etabli par le Commissaire Enquêteur le
28 Mai 2019

Monsieur Adrien APPERE

Gérant de la Société « PARC EOLIEN DU PAYS A PART »

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'exploitation d'un parc éolien par la société que vous dirigez s'est déroulée du mercredi 24 Avril au vendredi 24 Mai 2019 soit sur une durée de 31 jours, conformément à l'arrêté d'ouverture de Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

La dernière permanence de cette enquête publique s'est terminée à 17h30 le vendredi 24 Mai en mairie de Febvin-Palfart siège de l'enquête.

Il est à noter que les observations du public sur le site de la Préfecture étaient recevables le vendredi 24 Mai jusqu'à 24h00 et les

courriers reçus en mairie pouvaient être postés jusqu'au vendredi même heure, le cachet de la poste faisant foi.

Après concertation avec les services de la préfecture et les élus directement concernés, j'ai pour ma part assuré cinq permanences en mairie de Febvin-Palfart afin de rencontrer le public et répondre aux nombreuses questions soulevées par ce projet. La programmation retenue était la suivante :

Date	Horaire Prévu	Horaire réalisé en raison de la fréquentation du public
Mercredi 24 Avril	09h00-12h00	09h00-12h00
Lundi 29 Avril	14h00-17h00	14h00-17h00
Samedi 11 Mai	09h00-12h00	09h00-15h00 (+3h00)
Vendredi 17 Mai	15h00-18h00	15h00-18h40 (+0h40)
Vendredi 24 Mai	14h00-17h00	14h00-17h30 (+0h30)

Chaque article de l'arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture d'enquête a été respecté dans son intégralité et conformément aux dispositions des articles R123-1 à R123-16 du Code de l'Environnement modifié par décret 2017-626 du 25 Avril 2017.

Toutes les mesures d'information du public imposées par la réglementation ont été respectées (Affichage dans les mairies de l'aire du rayon d'affichage soit 26 communes, affichage sur les voies d'accès aux sites, double affichage et double insertion dans la presse et sur le site internet de la Préfecture)

En plus de permanences prévues et assurées par moi-même, le public a eu la possibilité d'étudier le dossier numérisé à la préfecture du Pas de Calais et dans les mairies des 26 communes concernées aux heures d'ouverture habituelles, et la possibilité de faire part de ses observations et de sa contribution soit par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Febvin-Palfart, soit sur le registre d'enquête en mairie de Febvin-Palfart où un dossier papier était consultable lors des heures d'ouverture de la mairie.

En outre le public avait également la possibilité de laisser ses observations sur le site dédié de la Préfecture.

Le projet qui consiste à édifier cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les hauteurs des communes de Febvin-Palfart, Fléchin et Laires a donné lieu à de nombreuses contributions lors

des permanences, sur le site dédié de la Préfecture ainsi que par courrier adressé au commissaire enquêteur. Un collectif contre le projet a été créé à l'initiative de la propriétaire du gîte insolite de la haie d'aubépine et dénommé « Pour l'avenir de nos campagnes », de même, les réseaux sociaux ont également contribué à motiver les personnes pour se mobiliser contre le projet.

Les observations qui émanaient de ce collectif et des réseaux sociaux présentaient de nombreuses similitudes avec toujours comme point commun l'avis de la MRAE, du Président de région, et un article paru dans la presse « Les échos de la Lys »

Vous trouverez en pièce jointe à ce procès-verbal l'ensemble des contributions publiques classées et numérotées :

-Ecrites sur le registre d'enquête à disposition pendant l'enquête en mairie de Febvin-Palfart, siège de l'enquête publique. A toutes fins utiles 23 contributions ont été écrites. J'ai reçu 31 personnes au total, ce qui est relativement peu pour un projet de cette envergure. Toutefois, les personnes reçues étaient très motivées, intéressées, avides de renseignements détaillés, et attendaient beaucoup de l'entretien avec le CE. Pour mémoire, l'entretien avec 4 personnes du collectif a duré près de 3h30.

-Transmises via le site internet de la Préfecture du Pas de Calais (« Bouton Réagir ») de PF1 à PF143

-Transmises par courrier adressé au commissaire enquêteur, ou encore qui lui ont été remis en main propre lors des permanences, de C1 à C23

Je vous invite à apporter une réponse concise et précise sur les points d'achoppement les plus généralistes que vous pourrez relever dans les contributions publiques en pièces jointes et dont je rappelle ci-après les plus essentiels.

De plus, il vous appartient de répondre également aux observations qui vous sont directement adressées, ainsi qu'aux courriers C22 et C23 qui sont plus détaillés.

Les éléments qui sont rappelés le plus souvent par ces contributions sont les suivants :

POUR LES PERSONNES FAVORABLES AU PROJET :

- Préfère l'éolien au nucléaire
- Energie propre
- Génératrice d'emplois
- Préservation de la biodiversité, pensent à l'avenir de leurs descendances
- Assurance-vie pour les générations futures
- Energie du futur
- Retombées économiques pour les commerces et les entreprises locales
- Retombées économiques pour les propriétaires
- Retombées économiques pour les communes
- Référence aux communes voisines (Fruges.. etc)
- Soutien aux énergies renouvelables
- Favorise la transition énergétique
- Respect de l'environnement
- Fort potentiel tant écologique qu'économique pour la région (moteur de croissance et d'emplois)
- S'inscrit dans le projet écologique de la COP 21
- Sortie du nucléaire incontournable
- Meilleure solution pour contrer l'énergie fossile
- Diminution de la pollution
- Suppression des émissions de carbone
- Fierté de vivre dans une région qui produit plus qu'elle ne consomme
- Impact favorable au tourisme vert (relance d'activité de gîtes à Merck Saint Liévin)
- Préservation des espèces
- Séquence ERC très intéressante
- Phénomène d'habituation aux éoliennes
- Reprise de nouvelles constructions à proximité des secteurs éoliens
- Ressent toujours le même plaisir de rentrer dans sa région pour les paysages malgré les parcs éoliens

POUR LES PERSONNES OPPOSEES AU PROJET :

- Référence au courrier de Monsieur le Président de Région
- Les remarques de la MRAE et le SRE, ainsi que les préconisations Eurobats
- Trop d'éoliennes sur ce secteur avec rappel des chiffres des machines en fonctionnement, celles autorisées et celles en projet.
- Zone de respiration trop réduite de 5km à 2.2km
- Zone théoriquement non dédiée à l'éolien
- Crainte de saturation visuelle, d'encerclement, de surplomb, d'écrasement
- Forte proximité des boisements pour 4 machines en particulier et non-respect de la distance de 200m préconisée par l'accord Eurobats
- Impact prévisible sur l'avifaune
- Proximité de chiroptères identifiés et sensibles aux éoliennes
- Crainte du bruit provoqué par les machines malgré le bridage prévu. Crainte de barotraumatisme.
- Soutien aux propriétaires des gîtes insolites
- Impact économique pour certains plutôt que écologique
- Taille et type d'éoliennes prévues (les plus bruyantes, pâles trop proches du sol...etc)
- Acceptation sociale (angles de visibilité très inférieurs à 160°
- Présence des monuments historiques
- Séquence ERC nettement insuffisante
- Mesures d'accompagnement pas utiles...
- Que deviendront ces éoliennes dans 15, 20 ans quand la société n'existera plus ?
- Photomontages erronés pour ce qui concerne les tailles de machines
- Diminution de la valeur des biens immobiliers importante, revente difficile dans les secteurs éoliens

Suite aux divers entretiens que j'ai pu avoir avec Mr Tronche, votre chef de projet pour ce dossier, je souhaiterais, afin de compléter les réponses de votre mémoire destiné à la MRAE, obtenir des éclaircissements détaillés sur les points suivants :

- ✚ Justification des choix retenus en matière de site : emplacement du parc vis-à-vis des parcs à proximité, emplacement des machines vis-à-vis des boisements
- ✚ Justification des choix retenus vis-à-vis du type de machines en matière de bruit, en matière de forme et de gabarit « gratteuses » et de diamètre des rotors (pâles pouvant descendre jusqu'à 13 mètres du sol, proximité du GR et GRP en zone de survol, impact sur les espèces volantes)
- ✚ Mesures et dispositifs prévus pour l'atténuation des bruits de machines en fonction des vitesses de vent
- ✚ Notion de bridage à préciser, tant pour les espèces que pour les bruits, développer les mesures présentées dans les dossiers impact environnemental et impact faune-flore.
- ✚ Signalisation diurne et nocturne des machines
- ✚ Compte-rendu détaillé des permanences assurées avant et pendant la concertation

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours à réception du présent document pour m'adresser votre mémoire de réponse aux questions précédemment posées.

DOCUMENT REMIS AU PETITIONNAIRE LE MERCREDI 29 MAI 2019

SARL Parc éolien du Pays à Part

P/O Lion TRONCHE

PARC EOLIEN DU
PAYS A PART SARL

16 Boulevard Montmartre
75009 Paris, France
794 013 342 R.C.S. PARIS

Le Commissaire Enquêteur

JEAN MARIE PATOUT

~~COMMISSAIRE ENQUÊTEUR~~

Pièces jointes :

- Dossier de 70 pages « Observations du registre d'enquête publique et messages sur site de la Préfecture

- 23 courriers transmis au CE (C1 à C23)